

Rapport Développement Durable 2016



Sommaire

Niort se mobilise p 2 dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre	
Niort préserve la biodiversité p 5 et protège les milieux	
Niort agit p 8 en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité	
Niort œuvre p 11 à l'épanouissement de tous	
Niort favorise p 13 les modes de production et de consommation responsables	
Niort aménage p 15 la ville durablement	
Niort agit p 17 pour une éducation durable et pour la famille	
Niort favorise p 19 l'insertion des personnes en situation de handicap	
Niort oeuvre p 21 pour la santé de tous	
Niort protège p 23 la population et prévient les risques	

UNE DÉMARCHE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'action publique conduite par la Ville de Niort tient compte de la situation locale, de son inscription dans le contexte global et des défis du développement durable. La démarche associe la Communauté d'Agglomération du Niortais et les différents acteurs du territoire qui ont contribué à enrichir l'agenda 21 de la Ville et ont choisi de coopérer dans le cadre d'un partenariat renforcé.

La Ville a défini des priorités tant pour la gestion interne des services municipaux que pour la conduite d'actions sur son territoire. Elles répondent dans le même temps et de façon intégrée aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux pour favoriser le dépassement des approches strictement sectorielles. Par ailleurs, elles s'inscrivent dans le moyen et long terme compte tenu de l'ampleur des changements à opérer.

Le rapport présente les actions qui agissent sur les piliers du développement durable et permet d'identifier les progrès réalisés.

Il illustre sans exhaustivité les actions menées sur le territoire au cours de l'année 2016 afin de montrer la diversité des politiques qui ont intégré le développement durable comme objectif et levier d'actions. Il illustre également comment le développement durable entre dans le fonctionnement de la collectivité et celui des services municipaux.

Le présent rapport est présenté au Conseil municipal chaque année en amont du débat d'orientations budgétaires.

Préambule

Le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un rapport de synthèse en matière de développement durable pour toutes les collectivités à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Ce rapport permet de mettre en lumière les stratégies, programmes et actions entrepris par les collectivités en matière de développement durable.

Le présent rapport vient illustrer la contribution de la Ville de Niort aux défis nationaux et internationaux et la prise en compte des enjeux locaux :

- Il permet de présenter les réalisations concrètes de la Ville qui traduisent la stratégie et le plan d'action qu'elle a adoptés en Conseil municipal à l'unanimité.
- Il décrit les modalités de mise en œuvre du projet territorial de développement durable au regard de l'implication des acteurs du territoire, de la mobilisation des services et de l'approche transversale des politiques publiques.

Niort se mobilise dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre

LES ENJEUX



L'accord de Paris sur la lutte contre le changement climatique, le premier accord climatique mondial universel et juridiquement contraignant jamais conclu entre 195 pays, s'est donné pour objectif de contenir la hausse des températures en-deçà de 2°C, et de s'efforcer de la limiter à 1,5°C d'ici à 2100.

La COP 22 qui s'est déroulée à Marrakech en novembre 2016, a quant à elle eu vocation à être une conférence de l'action, de l'innovation et du partage de solutions. Elle a contribué à la mise en œuvre des résultats de la COP 21 en renforçant la mobilisation de tous les acteurs étatiques et non étatiques.

Au niveau international, le Pacte des maires et la Convention des maires pour le climat et l'énergie ont dernièrement fusionné pour former la Convention des maires globale pour le climat et l'énergie. Son principal objectif : renforcer la position des villes, à l'heure où les accords internationaux s'appliquent pour l'essentiel sur nos territoires. « Sans les villes, les Etats ne pourront remplir leurs objectifs », a notamment déclaré le Maire de Séville.

La Ville de Niort s'engage pleinement dans cet objectif en encourageant des modes de production moins émissifs, en améliorant le bâti et en facilitant les déplacements doux.



MARRAKECH
COP22|2016|CMP12
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
مؤتمر الأمم المتحدة لتغير المناخ

CHALLENGE MOBILITE

Le 22 septembre : « Pour un jour ou comme toujours, au travail, j'y vais autrement ».

À l'occasion de la semaine européenne de la mobilité 2016, le Comité partenarial pour le développement durable du niortais (Réseau d'entreprises, associations et institutions du niortais engagées dans des démarches de développement durable) s'est mobilisé autour d'un challenge de la mobilité proposé par l'ADEME. Objectif : promouvoir l'ensemble des solutions de mobilité autres que la voiture individuelle, pour accompagner les changements des comportements.

Il s'agit d'un concours inter-établissements (entreprises, administrations, établissements publics, associations). Vingt et une structures (CAN, Ville de Niort, Habitat Sud Deux-Sèvres, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, La Poste, Enedis, VillOvéIO, Immobilière Atlantic Aménagement, ADIL79, Macif, Groupe Y, Centre Hospitalier, La Compagnie Hyperactive, Pôle emploi, Inter Mutuelles Assistance, Fluiconnecto by Manuli, DARVA, Banque populaire, SMACL Assurances, CAMIF Matelson, Direction Départementale des Territoires) ont ainsi invité leurs collaborateurs à venir au travail autrement que seuls dans leur voiture. A pied, à vélo, en bus, en car, en train, en covoiturage ou encore via le télétravail, à chacun sa solution !

49 agents de la Ville de Niort ont participé, pour une distance totale de 872 km. 556 participants sur l'agglomération ont réalisé un total de 17 337 km.



DIMINUER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Les consommations d'énergie d'un bâtiment sont le produit de trois facteurs :

- la qualité de son bâti,
- la qualité de l'exploitation technique,
- le bon usage qui en est fait par les occupants.

Le Concours Usages Bâtiment Efficace 2020 (CUBE 2020), ou comment faire adopter les bons gestes aux occupants des bâtiments tertiaires.

S'il est relativement aisé de travailler sur les deux premiers facteurs relevant essentiellement de l'aspect technique, il est plus complexe de « travailler » sur le facteur humain, c'est à dire d'entraîner les occupants à un usage responsable. C'est l'objet de la démarche CUBE dans laquelle la Ville de Niort s'est engagée, sur un an, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, pour tenter de réduire sa consommation énergétique sur les 3 bâtiments inscrits : Péris-tyle, Triangle et Hôtel de Ville. Il s'agissait de faire adopter les bons gestes aux occupants des bâtiments tertiaires. Le résultat est très significatif car il a été constaté une économie annuelle d'énergie de près de 7 %.



Mais les deux premiers facteurs ne sont bien entendus pas oubliés :

La qualité du bâti et la valorisation des certificats d'économie d'énergie

Les collectivités ont la possibilité de faire valoir les économies d'énergie réalisées sur leur patrimoine et de valoriser les Certificats d'Economie d'Energie ainsi obtenus en les cédant à des « obligés ». La Ville de Niort les a fait valoir sur un certain nombre de travaux d'isolation thermique qu'elle a conduit, notamment dans les écoles. Ainsi, en 2016, la mise en place d'une isolation thermique en plancher de combles perdus avec résistance thermique dans un bâtiment du Groupe scolaire Pasteur, pour une surface 526 m², a permis d'obtenir une subvention de 2 000 € sur un montant de travaux de 7 000 €.

La qualité de l'exploitation technique des installations : Pour agir sur la diminution de la consommation énergétique des bâtiments publics sur le volet chaleur, un pilotage fin a été mis en place avec les électro chauffagistes de la collectivité sur les 27 bâtiments les plus gros consommateurs de la ville (représentant environ 65% de chaleur consommée).

Un agent prend en charge des bâtiments déterminés : visite préventive des bâtiments, visite programmée d'entretien, conduite fine des installations (réglage des températures,...), relevé mensuel des compteurs. Un objectif de consommation est fixé pour chaque bâtiment pour une rigueur climatique moyenne (fixé au regard de la moyenne des 3 saisons précédentes), sauf cas particulier de rénovations importantes. Le service énergie établit mensuellement le résultat, sur la base du relevé réalisé par l'agent et des données climatiques réelles, quantifie la dérive (économie ou dépassement) par rapport à l'objectif fixé. Une réunion d'exploitation est organisée mensuellement pour échanger sur les résultats du mois, valider les actions précédemment entreprises et décider de nouvelles actions. L'économie annuelle réalisée est de l'ordre de 15 % (environ 90 000 €) par rapport à l'objectif, représentant environ 10 % d'économie de chaleur pour la ville.

LUTTER CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR URBAINS

En adoptant son Plan climat énergie territorial (PCET), la Ville de Niort s'est engagée à mettre en œuvre des actions visant à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire aux impacts du changement climatique. Elle a notamment, à ce titre, mené une étude qui révèle la présence d'îlots de chaleur ; des zones sur lesquelles l'aménagement urbain, la configuration immobilière, ou les activités font grimper la température.

Les résultats de cette étude ont permis d'établir un plan d'action en 25 mesures opérationnelles, préventives et curatives destinées à faire baisser la température des îlots de chaleur. Elles préconisent, par exemple, l'augmentation des surfaces végétalisées dans la ville, les plantations d'arbres qui génèrent de l'ombre et rafraîchissent l'air ambiant, le renforcement de la trame verte et bleue. Au plan de l'aménagement urbain, elles recommandent des revêtements de voirie plus clairs, l'intégration de tous les paramètres favorisant la baisse des températures dans les projets d'urbanisme, tel Port Boinot. Ilot de chaleur dans sa configuration actuelle, le site va en effet devenir îlot de fraîcheur au terme de sa réhabilitation par le fait de sa végétalisation, la configuration et l'aménagement des bâtiments, et bien sûr sa connexion avec le fleuve.



© DR

Le PLU, récemment révisé, a également pris en compte les facteurs d'îlots de chaleur et de fraîcheur pour orienter les zones de constructibilité et les réglementations en matière d'agencement de l'habitat.

Déjà des actions sont en cours dans la ville pour faire baisser la température de secteurs identifiés îlots de chaleur. Dans le cadre de la réhabilitation de la rue du 14-juillet, les trottoirs ont reçu un revêtement clair qui emmagasine moins la chaleur et permettra d'en faire baisser la température.

ECLAIRER MIEUX, ECLAIRER BIEN

un « Schéma Directeur Aménagement Lumière » (SDAL)

Dans un contexte de préoccupations environnementales et de prix élevés des énergies, la Ville de Niort a réalisé un audit de ses installations d'éclairage public. Le constat est sans appel : l'éclairage public donne des signes de faiblesse de plus en plus fréquents (candélabres âgés, présence de mercure dans les lampes...). Forte de cette conclusion, la municipalité a décidé de mettre en place son Schéma Directeur Aménagement Lumière » (SDAL) qui permettra de définir un programme d'interventions. Celui-ci consiste en une analyse de la ville (habitudes des habitants, paysages), un diagnostic de ses infrastructures (voies de circulation, espaces publics et monuments), et une proposition de valorisation de son paysage nocturne (schéma directeur et performances énergétiques).

Une rénovation globale suivra sur 5 ans, avec deux objectifs : réduire les coûts de fonctionnement tout en préservant le confort et la sécurité des usagers et prendre en compte la biodiversité et la pollution lumineuse.

Une expérimentation d'extinction : La Ville de Niort a lancé sur un an une expérimentation d'extinction de l'éclairage public sur le boulevard de l'Europe, voie essentiellement ouverte aux véhicules possédant leur propre système d'éclairage. Celui-ci est en effet équipé de 141 luminaires à forte consommation énergétique, alimentés par un réseau vétuste. Seul l'éclairage des bretelles de sortie et d'accès sera maintenu.

Des panneaux d'information sont installés aux entrées du secteur concerné et des bandes réfléchissantes sont apposées sur l'ensemble des mâts des luminaires. Un retour d'expérience sera fait au terme de l'expérimentation et si celui-ci confirme les résultats escomptés, les luminaires qui n'auront plus d'usage seront déposés, de nouveaux, moins gourmands en énergie, seront installés et les réseaux électriques mis à niveau.

LA FÊTE DE L'ÉNERGIE

La Ville de Niort a participé à la 7^e édition de la Fête de l'énergie qui s'est déroulée du 7 au 17 octobre 2016, portée par l'ADIL-Espace Info/énergie.

A cette occasion, l'Adil79 a tenu un stand d'information rue Victor-Hugo et ses conseillers info énergie ont prodigué des conseils au salon de l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'au salon de l'habitat.

Cinq visites de sites de construction et de réhabilitation ont été proposées, avec des conseils à l'appui pour faire des travaux de rénovation énergétique dans sa maison (éco-matériaux et installation photovoltaïque, chaudière à granulés de bois et chauffe-eau solaire).



Niort préserve la biodiversité et protège les milieux

LES ENJEUX

Environ 1,8 million d'espèces animales et végétales différentes ont été décrites à la surface de notre planète. Or, le travail de recensement de l'existant est loin d'être fini. Mais aurons-nous le temps de tout découvrir ? La communauté scientifique estime en effet que la moitié des espèces vivantes que nous connaissons pourrait disparaître d'ici un siècle, compte tenu du rythme actuel de leur disparition : 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction ! Cette érosion accélérée de la biodiversité n'est pas naturelle car quasi exclusivement liée aux activités humaines. Depuis toujours, l'homme sait implicitement que la biodiversité lui rend de nombreux services. Depuis peu, il reconnaît sa responsabilité et son impact sur la biodiversité. Pourtant, préserver la biodiversité, c'est préserver ce qui nous apporte nourriture, santé, sources d'énergie... A Niort, elle a fait l'objet d'un inventaire spécifique pour aboutir à un « Plan d'actions biodiversité ». Niort est également l'une des premières communes de la région à avoir identifié et cartographié sa Trame verte et bleue. Cet outil d'aménagement du territoire intégré aux documents de planification vise à préserver et à reconstituer les continuités écologiques permettant aux espèces animales et végétales d'assurer leur survie : circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer...

LA JOURNÉE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable, la Ville de Niort a organisé, le samedi 4 juin 2016, une journée à destination du grand public sur le thème de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique.

Au programme : une exposition sur la biodiversité niortaise, une animation sur « Les Fouilles des Jeux Olympiques des Insectes », un film documentaire « Il était une Forêt ! » et une conférence de Frédéric Denhez, « Niort + 2°C », pour faire suite à la COP 21 et expliquer ce qu'est le changement climatique et les conséquences sur le territoire niortais en matière d'évolution de la biodiversité, disponibilité de la ressource en eau, conditions de vie...



UN GUIDE « JARDINS AU NATUREL » POUR ACCOMPAGNER LA CHARTE

A partir du 1^{er} janvier 2019, l'utilisation des pesticides sera interdite pour les particuliers et leur vente libre sera stoppée dès le 1^{er} octobre 2017. La Ville a donc souhaité accompagner le changement vers de nouvelles pratiques écologiques imposées par la loi par une démarche innovante.

Une « charte pour un jardin au naturel », conçue dans le cadre d'une commission inter-quartiers de conseillers de quartier, a été finalisée. Elle concerne tous les habitants, jardiniers amateurs ou confirmés qu'ils possèdent un potager, un jardin d'agrément, des jardinières sur un balcon ou dans une cour. Elle a pour but d'engager les habitants à se passer eux aussi des pesticides et à adopter des pratiques respectueuses de la ressource en eau, de la biodiversité et de la santé de tous.

Pour l'accompagner, un « guide pour un jardin au naturel » a été réalisé, également dans une démarche participative. Il propose aux Niortais de les guider en partageant des techniques alternatives et des astuces pour un jardinage responsable, sans recours à la chimie de synthèse. Il est disponible sur le site de la Ville.

Mi-novembre, 162 habitants ont déjà signé la charte.



Dangereux pour l'environnement et les hommes, les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés depuis 2009 par la Ville de Niort pour l'entretien des parcs et jardins, et 2011 pour la gestion de l'ensemble des espaces publics (voiries, trottoirs...). Labellisée Terre saine (2 Papillons) par la Région, la Ville intervient au-jour'd'hui pour mettre en cohérence la gestion des espaces publics avec celle des espaces privés. Cet ensemble garantit les continuités écologiques repérées dans la Trame verte et bleue qui permettent aux espèces animales et végétales d'assurer leur cycle de vie.



OPERATION « J'ADOpte MON TROTTOIR POUR LE FLEURIR »



© Jean-Marc Cailleaud

Depuis que la Ville de Niort n'utilise plus de désherbants chimiques, l'espace public est par certains endroits occupé par la nature de manière anarchique. Car la nature n'aime pas le vide et elle sait bien le montrer.

Alors la Ville invite les habitants à composer avec elle et à fleurir leurs trottoirs. Semer pour contenir la prolifération des herbes spontanées le long des trottoirs, c'est simple et écologique. Roses trémières, pavots de Californie, bourrache..., de très nombreuses fleurs s'installent rapidement dans les interstices des pieds de murs. La Ville de Niort distribue des graines aux habitants qui s'engagent dans l'opération « J'adopte mon

trottoir pour le fleurir ». Les sachets ont été préparés par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. Ils contiennent chacun des mélanges d'une dizaine d'espèces différentes, sauvages ou horticoles, qui n'ont besoin ni d'arrosage, ni d'engrais pour se développer.

Des agents du service propreté urbaine se déplacent pour étudier les projets de végétalisation avant de fournir un sachet de graines. Car tous les trottoirs ne s'y prêtent pas... Ils doivent être suffisamment larges pour que les plantes ne gênent ni le passage des piétons, ni la visibilité pour la circulation routière. L'autorisation accordée par la Ville est matérialisée au pochoir par deux fleurs de couleur, peintes au sol.

A ce jour, 83 foyers répartis sur toute la commune se sont engagés.

UN PLAN DE GESTION A L'AERODROME POUR PROTEGER LA BIODIVERSITE

Identifiés comme réservoir de biodiversité de la Trame verte et bleue communale, les 162 ha de l'aérodrome de Niort font l'objet d'un plan de gestion simplifié destiné à préserver les espèces végétales et animales.

Qui aurait cru qu'un aérodrome soit un espace privilégié de développement floristique et faunistique ? Pourtant ce sont bien les contraintes sécuritaires liées à l'activité aéronautique qui font de cet espace semi-naturel un réservoir de biodiversité : l'interdiction de l'accès aux bords de pistes qui limitent le dérangement et le piétinement, celle aussi de l'agriculture qui réduit l'apport d'engrais et de produits chimiques, et enfin le contrôle des constructions à proximité freinant le développement urbain.



© Marie Barribaud

Afin de structurer et d'organiser la gestion de ce patrimoine naturel, dans le respect de la réglementation imposée par l'activité aéronautique, la Ville de Niort, propriétaire du site, a inscrit la réalisation d'un plan de gestion simplifié dans son plan d'actions Biodiversité 2013-2017. Périodes de tailles, de fauches, de tontes, types d'outils à utiliser, de produits à proscrire, surfaces à laisser en jachère, le plan de gestion détaille les modalités de l'intervention humaine sur le site.

Les agriculteurs qui en exploitent plus de la moitié en prairie de fauche ou en culture ont accepté sans difficulté que de nouvelles clauses viennent s'ajouter à celles, déjà contraignantes, imposées par la Direction générale de l'aviation civile.

Le plan de gestion s'appuie sur un inventaire de la flore et un diagnostic avifaunistique qui ont permis d'identifier sept habitats différents sur le site. 266 espèces floristiques y ont été observées, dont certaines menacées en Poitou-Charentes et notamment 6 Orchidées différentes et l'Origan, plante hôte de l'Azuré du Serpolet, un papillon protégé d'intérêt communautaire. Côtés

oiseaux, 33 espèces ont été observées dont cinq sont protégées au niveau national : l'Outarde canepetière, l'Oedicnème criard, le Busard cendré, la Linotte mélodieuse et le Traquet Motteux.

27 papillons différents ont déjà été recensés et plusieurs espèces de serpents observées.

PRIORITE CRAPAUDS

Chaque année, mi-mars, à la nuit tombée, des crapauds sont repérés sur le quai Métayer, lieu de passage et de migration. Ils sortent des parcs et jardins et convergent vers la Sèvre, les quais de belle île et le secteur de Comporté où existent des zones d'eau calme favorables à leur reproduction. En lien avec DSNE et l'association des riverains de la Sèvre, la Ville de Niort a mis en place cette année une action spécifique par la pose de 3 panneaux de signalisation routière sur le secteur défini comme passage migratoire pour l'espèce, qui sont positionnés de façon temporaire sur le quai afin de signaler la présence des crapauds. L'objectif est de faire ralentir les voitures afin d'éviter leur écrasement.



© Marie Barribaud

... ET HERISSONS

Dans le cadre du programme de préservation des trames vertes et bleues*, les documents d'urbanisme de la Ville de Niort intègrent désormais des préconisations formulées par les naturalistes de Deux-Sèvres Nature Environnement et du Groupe ornithologique des Deux-Sèvres.

Le plan local d'urbanisme et l'Avap (Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) prévoient par exemple que la rénovation d'un mur doit laisser ou créer des passages pour permettre à la faune de se déplacer d'un jardin à l'autre. On pense notamment aux hérissons, excellents croqueurs de limaces, mais aussi aux crapauds et grenouilles. Même préconisation pour les clôtures neuves qui doivent laisser libre la circulation de la petite faune.

* Les trames vertes (milieux terrestres) et bleues (milieux humides et aquatiques) sont des corridors reliant différents habitats naturels. Leur maintien permet aux animaux de migrer d'un site à l'autre.

LE PATRIMOINE ARBORÉ A NIORT

Le plan de gestion des arbres mis en place par la ville continue. Il allie protection et mise en valeur de l'arbre en ville et couvre les problématiques d'abattage et de replantation des arbres malades ou dangereux. La replantation a un triple objectif : maintenir voire augmenter le patrimoine, favoriser la diversité biologique, et anticiper le changement climatique.

A titre d'exemple, les 11 peupliers blancs malades qui ont été abattus rue du Collège, à Sainte-Pezenne ont été remplacés par 12 arbres (6 Chênes verts et 6 Micocouliers). Les arbres abattus sont transformés en broyat utilisé comme paillage pour l'entretien des espaces verts et naturels.

Précisons également que la Ville de Niort figure dans le classement annuel des 10 villes les plus respectueuses de l'arbre, établi le 7 octobre 2016 par l'Institut européen de l'arbre.



UN INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

La Ville de Niort a réalisé l'inventaire de connaissance des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau du territoire communal. 86 ha de zones humides ont été ainsi inventoriés, ce qui représente 1,2 % de la surface communale (mis à part les 424 ha classés Marais poitevin qui ne faisaient pas l'objet d'inventaire). La majorité des zones humides se trouve au niveau des fond de vallées de la Sèvre niortaise et du Lambon et dans la partie Sud de la commune (Saint-Florent).

Ce porté à connaissance est dorénavant intégré dans le Plan local d'urbanisme de la Ville de Niort entré en vigueur le 20 avril 2016 dans un objectif de protection.

Niort agit en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité

LES ENJEUX

La persistance ou l'aggravation de la pauvreté, des exclusions et des inégalités montrent que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Aussi, le développement durable est une forme de recherche de conciliation entre les volets économique, social et environnemental. À Niort, cela se traduit par des actions en faveur de l'accès aux droits pour tous, des familles, des personnes âgées et des personnes défavorisées et par la préservation de liens sociaux de qualité.

UNE JOURNÉE SOLIDAIRE DANS LES ÉCOLES

Le conseil municipal enfants a organisé une journée solidaire dans les écoles, le 21 juin. Une journée au cours de laquelle ont été invités les élèves des 24 écoles primaires, publiques et privées, de la Ville à apporter des denrées alimentaires et des produits d'hygiène qui, dès le lendemain, ont été remises à cinq associations caritatives : Secours populaire, Secours catholique, Restos du cœur, Croix-Rouge et Anneau de l'espoir. En amont, des bénévoles de ces associations étaient venus rencontrer les membres du conseil municipal enfants pour expliquer leurs actions dans le détail et rationaliser la collecte.

LE DÉVELOPPEMENT DU SERVICE ADMINISTRATIF A DOMICILE

Certaines personnes se trouvent dans l'incapacité momentanée ou définitive de se déplacer pour des raisons de santé ou de handicap. Elles rencontrent alors de grandes difficultés pour effectuer leurs démarches administratives (carte d'identité, inscription sur liste électorale, certificat de vie, légalisation de signature). Afin de rompre leur isolement et de palier à ces difficultés, la Direction Accueil et Formalités Citoyennes a créé un service de démarches administratives à domicile afin d'offrir un service de proximité adapté aux usagers de la Ville de Niort immobilisés à leur domicile ou en établissements médicalisés. Les agents sont équipés de matériel informatique leur permettant de scanner sur place les documents nécessaires à l'instruction des dossiers.

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL POUR LES DÉMARCHES



© Sébastien Dugleux

La Ville de Niort est engagée dans une démarche continue d'amélioration de l'accueil à l'usager et s'est intéressée notamment aux questions d'accessibilité et d'orientation dans les bâtiments administratifs. Afin de garantir que la signalétique soit accessible et lisible par tous les publics y compris les plus fragiles (personnes en situation de handicap, âgées, de langue maternelle étrangère, n'ayant pas accès à la lecture...) il a été imaginé une signalétique s'appuyant sur un code couleur simple, intuitif, visible et facile à mémoriser.

Une première évaluation auprès de 200 usagers fait état d'une satisfaction de 70 % des usagers qui se sont orientés facilement grâce à la signalétique renforcée avec le code couleur.



LA CREATION D'UN RESEAU FRATERNEL POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

La Ville et le CCAS de Niort ont lancé un projet de création d'un réseau fraternel dans le quartier de Champclairot-Champommier pour briser la solitude de certains habitants écartés de toute vie sociale. Ce réseau a vocation à permettre aux habitants de s'entraider et de garder le contact avec leurs voisins. Un questionnaire va être soumis à une centaine d'habitants représentatifs du quartier, de manière à évaluer les besoins de solidarité (composition du foyer, capacité de mobilité, habitudes de loisirs, lien avec le voisinage, connaissance du quartier et des temps forts qui l'animent).

A partir de ces données, la Ville et le CCAS vont proposer, en partenariat avec le centre socioculturel, des occasions de « mises en relations » permettant de recréer du lien social.



LA CREATION DES CONSEILS CITOYENS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre du Contrat de Ville piloté par l'agglomération, des Conseils citoyens composés à parité d'habitants et d'acteurs socio-économiques ont été mis en place dans les quartiers identifiés comme prioritaires : une partie du quartier de la Tour Chabot-Gavacherie (1 200 hab.), une partie du quartier du Clou-Bouchet (2 700 hab.) et le quartier du Pontreau/Colline Saint-André sur sa partie haute (1 600 hab.).

Ceux-ci ont pour mission d'être des lieux d'échanges, de développer leur expertise d'usage, de donner leur avis sur l'élaboration des trois piliers du Contrat de Ville (développement de l'activité économique et de l'emploi, cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain) et d'assurer leur représentation dans le Comité de pilotage aux côtés des élus et des partenaires institutionnels. Inscrits dans une démarche d'autonomie à terme, ils sont composés de 82 membres, dont 4 représentants participent au Comité de pilotage du Contrat de Ville.



Il s'agit de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans l'instance de pilotage du contrat de ville, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants. Au total 5 500 habitants de l'Agglomération sont concernés par le dispositif.

LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE, UNE DEMARCHE CONFORTÉE

Dispositif partenarial adossé au Contrat de Ville, la Gestion urbaine de proximité (GUP) est mise en place sur les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville pour améliorer le cadre de vie et la tranquillité des habitants.

Les objectifs de la GUP sont de repérer les dysfonctionnements (l'entretien, la maintenance, la réparation, le nettoyage, la médiation sociale et de gestion des conflits, le traitement des incivilités, la sécurité et la tranquillité publique...) par une veille active des partenaires et d'apporter des solutions co-élaborées entre techniciens et habitants.



© Marc Monnerie

Des « diagnostics en marchant » sont réalisés en présence des membres des conseils citoyens, des élus et du réseau GUP (CCAS, bailleurs sociaux, services de l'Etat, de l'Agglomération et de la Ville de Niort). Ils s'effectuent sur une demi-journée avec un relevé de conclusions partagé de 30mn en fin de séance. Ils permettent de dresser une photo à un instant T du quartier. Les relevés de dysfonctionnement font ensuite l'objet d'un suivi par le coordinateur Conseils citoyens/GUP. Le « diagnostic en marchant » réalisé en novembre 2015 sur le Pontreau - Colline Saint-André a depuis été complété par ceux du Clou-Bouchet (décembre 2015) et de la Tour Chabot - Gavacherie (mars 2016). Chacun des diagnostics a rassemblé entre 30 et 50 personnes. Et depuis avril 2015, environ 200 demandes ont été instruites.

LE MAINTIEN A DOMICILE ET L'AIDE A LA MOBILITE DES PERSONNES AGEES OU EN SITUATION DE HANDICAP CONTINUENT

Les agents du CCAS interviennent au quotidien au domicile des usagers les plus vulnérables : les personnes handicapées ou âgées de plus de 60 ans qui poursuivent leur vie à la maison malgré un état de santé fragilisé. Le CCAS a ainsi livré 59 000 repas à 300 personnes en difficulté ponctuelle ou durable face à la préparation quotidienne d'un repas. Le rôle du CCAS dépasse la simple livraison de repas, en effet il s'agit pour les agents d'intervention d'être en veille quant à la situation de l'utilisateur : relation bienveillante, dépôt du repas dans le réfrigérateur, échanges sur la qualité des repas, l'appétit, « les petits tracas de tous les jours »...



© Alex. Giraud

450 usagers ont également bénéficié d'une aide à domicile du CCAS dans l'accompagnement des tâches du quotidien : une aide à la toilette pour les personnes les plus fragiles, une aide au ménage pour les plus autonomes. Le service de soins infirmiers à domicile a, quant à lui, accompagné 90 patients dans leur besoin de soins d'hygiène et de confort au quotidien. Ces interventions quotidiennes au domicile sont indispensables au bien vieillir chez soi.

Pour répondre à cette attente le CCAS s'appuie sur « un plateau technique » qui centralise et gère la demande de l'utilisateur et sur des équipes de professionnels formés qui savent s'adapter aux besoins identifiés.

En complément de ces actions, le CCAS continue à proposer un service d'accompagnement dans les déplacements pour répondre aux besoins de mobilité des Niortais de plus de 60 ans ou en situation de handicap en proposant un service d'aide aux déplacements assuré par ses agents. L'objectif est de rompre l'isolement des personnes et de les aider à entretenir une vie sociale.

Niort œuvre à l'épanouissement de tous

LES ENJEUX

Cette finalité répond au premier article de la Déclaration de Rio « les hommes sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ». Afin que chacun puisse poursuivre ses aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits. L'épanouissement suppose également d'avoir accès à l'éducation, à la formation, au sport et à la culture et de pouvoir participer à la vie démocratique.

DES EMPLOIS PARTAGES POUR FAVORISER L'EMPLOI DES JEUNES A L'ANIMATION

La Ville a été sollicitée par le Centre de Formation des Apprentis en Sport Animation Tourisme Poitou-Charentes, basé sur le site de l'Acclameur, afin de participer à la formation de jeunes qu'il suit en apprentissage. Le C.F.A. s'associe au Groupement Employeur Profession Sport et Loisirs Poitou-Charentes pour le recrutement à temps plein des apprentis et leur mise à disposition aux structures utilisatrices.

Ce dispositif répond aux besoins des jeunes qui dans leur cursus de formation en BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) doivent intervenir dans différentes structures et auprès de différents publics. Il répond également aux besoins des clubs sportifs, centres socio-culturels ou centres de loisirs municipaux qui ont des petits volumes horaires d'intervention à proposer et qui, seuls, ne peuvent assumer la construction d'un temps plein, élément indispensable au contrat d'apprentissage.

LES VOISINADES NIORTAISES

Du vendredi 20 mai 2016 au dimanche 22 mai 2016, les Niortais ont été invités à partager un moment convivial entre habitants d'une même rue ou d'un même immeuble, avec leurs voisins et amis au cours d'un apéro ou d'un repas festif, dans la rue.

Une cinquantaine d'événements de vivre ensemble entre voisins ont eu lieu dans les différents quartiers niortais, avec une trentaine de convives en moyenne. Des kits de boîtes de petits gâteaux locaux, mais aussi 1500 verres en plastique siglés et réutilisables, des affiches personnalisables et des cartons d'invitation ont été distribués aux nombreux organisateurs.



© Eric Chauvet

LA VILLE S'EST OUVERTE A LA MUSIQUE CLASSIQUE ET AU JAZZ

Le vieux continent et le nouveau monde ont fusionné musicalement cet été, du 9 juillet au 13 août, à Niort, où le jazz et le classique se sont invités dans les jardins de la Brèche et du Moulin du Roc, ainsi qu'au Clou-Bouchet.

DANS LES PAS D'AGRIPPA

A l'occasion du 400^e anniversaire de la publication des Tragiques, l'œuvre poétique d'Agrippa d'Aubigné qui narre les persécutions subies par les protestants aux XVI^e et XVII^e siècles, la Ville de Niort a proposé du 13 juillet au 27 août des balades urbaines commentées, à la découverte de la vie et de l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné, sur les pas du poète soldat huguenot qui participa à la prise de Niort par les troupes protestantes en décembre 1588.



DE NOUVELLES SEANCES DE CINEMA EN PLEIN AIR

En juillet et août, la Ville a déployé le grand écran en extérieur pour 6 séances de cinéma en plein air et à la belle étoile, place du Donjon et dans les quartiers (Saint-Liguaire, Cholette, Sainte-Pezenne et Saint-Florent-Goise). Des moments fédérateurs qui permettent d'allier culture et bien vivre ensemble sur l'espace public, avec sur place un public de voisinage et familial.

Deux séances de cinéma en plein air ont également été proposées par le CSC (centre socio-culturel) du Parc, et une autre par le CSC Champclairot/Champommier, en lien avec le conseil de quartier.



© Christophe Bernard

LES APEROS MUSICAUX DU QUARTIER DES HALLES MONTENT EN PUISSANCE

Cette année encore, de début juin à mi-juillet, tous les mardis, dans la tiédeur du soir, de 18 h à 22 h, la Ville a organisé des soirées à thème pour une parenthèse détente sur le parvis des Halles, avec la participation des cafetiers du quartier et de diverses associations. 5 apéros musicaux avec de la musique et de la danse pour découvrir, s'amuser, dynamiser le centre-ville et favoriser le bien vivre ensemble. Au programme : hip-hop, musette, tango, salsa et rock swing, DJ et chansons françaises.

Un nouveau format, en partenariat avec la SEM des Halles, a également été lancé le 14 octobre, le vendredi cette fois de 17h30 à 21h, avec l'événement « Place des saveurs ». Une nouvelle édition est prévue le 16 décembre.



LE FESTIVAL DU CIRQUE

Du 26 au 31 juillet 2016, dix compagnies ont œuvré durant six jours de fête et sous deux chapiteaux pour offrir dix-neuf représentations durant le festival du cirque. Pour assurer le volet convivialité (restauration et buvette), un partenariat a été conclu avec l'association Niortaise La Dynamo. Sous l'impulsion du Conseil de quartier, des spectacles ont été mis en place au Clou-Bouchet.



© Darri

EXPOSITION : ETRE JEUNE A NIORT, C'EST COMMENT ?

Terreur graphique, dessinateur et scénariste de bandes dessinées, a été en résidence à Niort de mars à mai 2016 (en partenariat avec la Ville et l'association Niort en Bulles). Il a rencontré de jeunes Niortais afin de savoir comment l'on vivait aujourd'hui dans une ville moyenne en France ? Que font les jeunes ? Où vont-ils ? Comment imaginent-ils leur avenir ? Comment voient-ils leur ville ?

Fidèle aux propos qu'il a recueillis, il a livré un travail drôle et décalé, savoureusement dialogué à la sauce « jeune », émaillé de tranches de vie et de témoignages. Pas de propos lénifiants pour expliquer à quel point le Jeune est formidablement créatif et dynamique... pas plus que de discours jeunophobiques. Juste un regard tendre, amusé... et nostalgique ?



Niort favorise les modes de production et de consommation responsables

LES ENJEUX

La production et la consommation responsables sont des conditions essentielles d'un développement durable. Il s'agit de renoncer à des modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation à la fois moins polluante, moins prédatrice en termes de ressources et de milieux naturels.

Afin de créer un contexte favorable à l'intégration du développement durable dans la commande publique, 100 collectivités du Grand-Ouest se sont regroupés pour animer une dynamique inter-régionale sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux, éthiques et équitables dans la commande publique et l'achat local.

La Ville de Niort y participe activement depuis 2005.

UNE CHARTE D'ACHATS RESPONSABLES

Il s'agit de limiter l'impact environnemental et social des achats de travaux, prestations de services et fournitures, en déterminant les catégories d'achats à fort enjeu en matière de développement durable, en définissant une stratégie d'achat responsable par famille d'achat. Pour ce faire, une charte d'achats éco-responsables a été rédigée, car penser développement durable, c'est penser la politique d'achats de la collectivité sur différents volets.



- **Le volet développement économique des achats durables**, qui consiste à prendre en compte l'impact économique des décisions d'achat sur la collectivité, son environnement et ses fournisseurs dans une logique de coût global. Les achats promeuvent une coopération à long terme avec les fournisseurs pour une gestion conjointe des enjeux de développement durable dans le cadre de relations mutuellement bénéfiques.
- **Le volet gouvernance interne des achats durables**, qui consiste à associer les parties prenantes (bénéficiaires, utilisateurs, dirigeants, élus, instances paritaires) de la collectivité aux décisions d'achat, par l'adaptation du management de l'achat et par une communication interne active.
- **Le volet gouvernance externe des achats durables**, qui s'inscrit dans une démarche de communication développement durable intégrée aux stratégies de communication de la collectivité. Par le biais de multiples canaux, il s'agit de diffuser de plus en plus d'informations à l'ensemble des parties prenantes externes, dans une optique de transparence toujours plus grande. Ces informations sont fondamentales pour les parties prenantes puisqu'elles donnent une vision à long terme des orientations d'achat de la collectivité.
- **Le volet environnemental des achats durables**, qui consiste à prendre en compte l'impact des décisions d'achat sur l'environnement. (Exploiter les ressources naturelles de manière durable, préserver le capital naturel critique, prévenir les risques)
- **Le volet social des achats durables**, qui consiste à prendre en compte les aspects sociaux de la chaîne d'approvisionnement, en particulier le respect des droits humains au travail et l'insertion par l'activité économique. Il y a une étude systématique de la mise en place de clauses sociales dans les marchés publics.

UNE APPROCHE DU COUT GLOBAL POUR LE REMPLACEMENT DES VÉHICULES DE LA VILLE

La Ville de Niort dispose d'un parc conséquent de véhicules particuliers et utilitaires. L'agenda 21 prévoit d'en améliorer l'impact environnemental par le remplacement des véhicules répondant à la norme EURO I avant 2017. Dans le cadre de cette démarche, une stratégie d'achat spécifique a été établie. Elle consiste à choisir les véhicules au regard de leur coût global et plus seulement leur prix d'acquisition. Le calcul en coût global prend en considération l'ensemble des coûts inhérents au véhicule : achat, carburant, maintenance, La démarche mise en place par la Ville de Niort va plus loin, en monétisant les émissions polluantes (CO², NO_x, PM, HC) et en intégrant ces sommes dans le calcul du coût global.

La performance environnementale d'un véhicule peut donc faire basculer le choix lorsque les autres éléments de coûts sont équivalents.

MARCHE ALIMENTAIRE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE : CIRCUIT COURT ET MUTUALISATION

Bio, bon, local ... Plus de 609 000 repas ont été servis dans les restaurants scolaires et les centres de loisirs. Ils privilégient l'utilisation de produits frais, de saison et de qualité (BIO, AOP, labels), locaux et fabriqués en circuits courts et représentent aujourd'hui 60 % des denrées achetées, dont 17% de produits bio locaux.

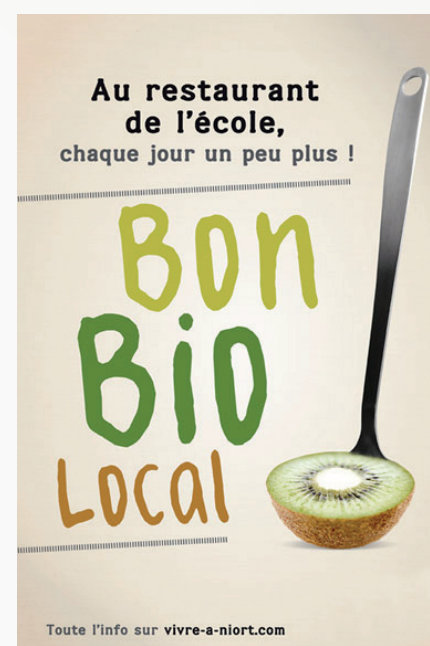
Par exemple, en matière de fournisseurs de produits locaux, les lentilles bio sont de Coulon, le Tourteau fromagé vient de La Mothe Saint-Héray et les œufs bio proviennent du Bourdet. Un allotissement du marché du pain permet à 7 boulangers Niortais d'approvisionner les cantines avec du pain frais tous les jours. Fromages de chèvre, viandes de veau, d'agneau et de lapins, légumes bio et pommes sont également achetés en Deux-Sèvres.

GESTION ET REEMPLOI DES MATERIAUX

15000 m³ de matériaux d'extraction calcaire compacts, issus de terrassements réalisés par l'Agglomération lors de la création de deux bassins de traitement des eaux pluviales rue d'Antes, ont été récupérés pour une réutilisation potentielle par la Ville et la CAN lors de futurs travaux. Afin de limiter les déplacements des engins de chantier, la réserve des matériaux a été positionnée à proximité du lieu d'extraction, sur un terrain de la Ville de Niort situé sur le site de la Mineraie.

Par ailleurs, et autant que faire se peut, les matériaux de récupération d'anciennes voiries sont réutilisés pour servir de fondation de trottoir ou en matériaux de fondation pour de nouvelles chaussées.

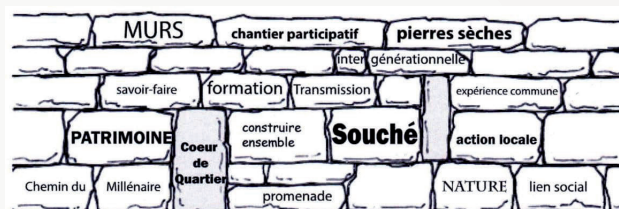
Les déchets de taille, quant à eux, sont broyés pour faire du mulch et réutilisés en paillage dans les espaces verts.



Niort aménage la ville durablement

LE CHANTIER PARTICIPATIF DE REHABILITATION DU CHEMIN DES BROUETTES

Au cœur du quartier du vieux Souché, a été lancé un projet participatif de remise en état des murets de pierres sèches dans le chemin dit des brouettes. Ce projet est une initiative du Conseil de Quartier, porté par le Centre socioculturel de Souché, il a rassemblé une vingtaine de personnes, autant de jeunes que d'adultes, qui ont œuvré bénévolement durant l'été à remonter les murs, à transmettre un savoir ou à le recevoir.



LA VILLE PROTEGE SON PATRIMOINE

Engagée dans une démarche de mise en valeur de son patrimoine, la Ville de Niort a souhaité assurer la protection de bâtiments remarquables qui n'étaient jusque-là ni classés, ni inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Quatre nouveaux édifices ont ainsi reçu un avis favorable de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et ont bénéficié d'une inscription à l'inventaire du patrimoine : Eglises Saint-Hilaire et Saint-André, Hôtel de Ville et machinerie de l'ancienne usine de pompage des eaux du Pissot, sans oublier le mobilier intérieur du Temple. Cette démarche permet à la Ville de valoriser son patrimoine et de solliciter des aides de l'Etat, de la Région et du Département pour financer la rénovation et la mise en valeur des édifices dorénavant reconnus et protégés.



LA PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Le PLU (Plan local d'urbanisme), l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) et le RLP (Règlement local de publicité), qui ont fait l'objet d'une très large concertation avec les Niortais, sont entrés en vigueur le 20 avril 2016.

Le PLU est le document juridique qui sert de référence à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol (permis de construire, permis d'aménager...). Il détermine des règles de construction applicables à tous les secteurs de la ville. Il traite aussi bien de la question des espaces naturels, que de celle des équipements publics, de la hauteur des bâtiments, des places de stationnement, de la répartition des logements, de l'implantation de bureaux ou de zones d'activité... L'ensemble du dossier du PLU, à travers son diagnostic, son Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), son zonage, son règlement, ses Orientations d'aménagement et de programmation (OAP), ses annexes, représente l'ambition de la Ville de Niort en matière d'urbanisme et de développement durable pour les dix à quinze années à venir.

L'AVAP est une servitude d'utilité publique, dont l'objectif est de mettre en valeur le patrimoine bâti et les espaces naturels dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et plus largement des objectifs de développement durable fixée par la commune, en cohérence avec le Plan local d'urbanisme. A l'intérieur de son périmètre, les travaux sont soumis à autorisation spéciale après avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) fondé sur les prescriptions de l'Avap.

Le RLP édicte quant à lui des prescriptions à l'égard des publicités, enseignes et préenseignes. Ces règles, plus restrictives que le règlement national, peuvent être générales ou s'appliquer à des zones identifiées. Ainsi, tout en garantissant la liberté d'expression et la liberté du commerce et de l'industrie, il établit sous quelle forme et dans quelles conditions la publicité peut prendre place dans l'agglomération et plus particulièrement dans l'AVAP. Objectif : améliorer la sécurité routière et la qualité du cadre de vie (mise en valeur des paysages, lutte contre la pollution visuelle).

LE PROJET PORT BOINOT

Par l'attribution en juin 2016 du concours du projet de réhabilitation du futur Port-Boinot au paysagiste Phytolab (mandataire) et à l'architecte Franklin Azzi, le site des anciennes usines Boinot, friche industrielle de 20 000 m² en cœur de ville, entame sa reconversion. L'aménagement urbain, architectural et paysager du site permettra à Niort de renouer avec son passé de ville portuaire et de retisser le lien qui la relie à l'océan Atlantique par un projet innovant et projeté vers l'avenir.

Port de départ de la Sèvre navigable, pôle d'attractivité au carrefour du tourisme, du tourisme d'affaire et de la culture, ce vaste espace paysager, qui fera écho aux jardins de la Brèche, s'inscrira dans le futur parc naturel urbain de la Sèvre niortaise et plus globalement dans

la mise en tourisme de la Sèvre jusqu'à Marans. Mémoire d'un lieu, apaisement du site, restitution des berges, résorption des pollutions industrielles, rétablissement des conditions environnementales, tissage de cheminements qui ancrent le projet dans le centre-ville, création d'un pôle des itinérances douces, interrelation avec la charte du Parc Naturel Régional du Marais poitevin, amélioration du Plan de Prévention des Inondations par la démolition de 4000 m² de bâti ; le projet de Port Boinot est la reconquête moderne d'un site industriel emblématique.



© Phytolab

DE NOUVELLES VANNES A BOINOT

Le chantier de rénovation des ouvrages hydrauliques du Moulin Neuf, sur le site des anciennes usines Boinot s'est achevé en février 2016. Cette opération a été la première étape de l'aménagement du site de Port Boinot et amorce le futur développement du tourisme sur et le long de la Sèvre.

Ces travaux ont eu plusieurs finalités. Tout d'abord d'assurer la bonne régulation de la Sèvre niortaise en période d'étiage et de crues, sur tout le bief : le bras situé entre les Vieux-Ponts et le Moulin de Bouzon. Les vannes étaient vétustes et difficilement manœuvrables. Elles ont été démolies puis reconstruites. Leur fonctionnement est dorénavant automatisé. En plus de permettre la rénovation du patrimoine fluvial, ce chantier a aussi permis la réhabilitation des berges et la construction d'un franchissement du bief pour le cheminement des piétons. Ces aménagements améliorent également le transit des sédiments fluviaux et des espèces piscicoles migratrices, notamment des anguilles qui disposent dorénavant d'une passe alimentée en eau en permanence.

Niort agit pour une éducation durable et pour la famille

DES ACTIONS PERISCOLAIRES D'EDUCATION RENFORCEE DANS LES ECOLES DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Dans le cadre du nouveau Contrat de Ville 2015-2020, les accueils périscolaires des cinq écoles situées dans les quartiers prioritaires ont mené des projets pour promouvoir la citoyenneté et le vivre ensemble :

Secourisme « Les P'tites Croix Rouges »

En partenariat avec La Croix Rouge, il s'est agi de sensibiliser les enfants aux 1^{ers} secours, les conduire sur le champ de la citoyenneté et de la solidarité. Dans ce cadre, des séances d'animations, de découverte et de sensibilisation aux valeurs humanitaires à partir du kit pédagogique «Demain j'agis» et un atelier d'apprentissage pour protéger, donner l'alerte et arrêter une plaie, agir contre l'étouffement et les saignements, réaliser des massages cardiaques, ont été proposé aux enfants.



© Yaël Martinet



© Yaël Martinet

Sécurité routière

En partenariat avec les services prévention routière de la MAIF, de la Préfecture et de la Police nationale, des ateliers ont été mis en place pour enseigner aux enfants les comportements à acquérir pour éviter d'être victime d'accident dans le présent, c'est-à-dire à leur âge d'enfant - leur donner les bases essentielles, pour le futur, pour devenir un conducteur citoyen, respectueux des autres - préparer l'APER (Attestation de Première Éducation à la Route) et partiellement l'ASSR (Attestation scolaire de sécurité routière).

Découverte des métiers de proximité

Il s'est agi de concourir à améliorer l'attractivité du quartier par la sensibilisation des enfants au respect de leur environnement - expliquer la rénovation urbaine et sociale et ses impacts sur leur quartier - valoriser les métiers d'entretien des espaces publics - développer un lien de proximité entre les habitants et les agents de terrain des services espaces verts, propreté urbaine, déchets ménagers et gardiennage d'immeuble. Cette action a été mise en œuvre en partenariat avec les services de l'Agglomération, de la Ville de Niort et du bailleur social Habitat Sud Deux-Sèvres. Un cycle de 10 séances d'une heure a été proposé sur le 1^{er} créneau du soir, en co-animation avec un agent des services, partenaire et un animateur périscolaire.



© Yaël Martinet



Lire et faire lire

En partenariat avec la ligue de l'Enseignement et l'UDAF des Deux-Sèvres, l'objectif de cette action est de développer le plaisir de la lecture et la solidarité inter-générationnelle par l'intermédiaire de bénévoles âgés de plus de 50 ans faisant durant toute l'année la lecture aux enfants.

Médiation scolaire par les pairs

Dans l'objectif de contribuer à l'amélioration du climat scolaire et de prévenir les incivilités, les violences et le harcèlement, mais également de développer une culture de la médiation au sein de l'école, il s'est agi de donner aux élèves des outils pour prévenir et résoudre les conflits par le dialogue - promouvoir la citoyenneté en développant des compétences psychosociales chez les enfants et renforcer la cohésion sociale à l'échelle du quartier.

Quatre médiateurs sociaux, qui ont suivi une formation spécifique, encadrent une équipe de quinze élèves qu'ils ont formés à cette mission. L'action a été conduite en partenariat entre le service de Médiation Sociale du CCAS et les enseignants.



© Peter Mauduit

Niort favorise l'insertion des personnes en situation de handicap

LES RENCONTRES ACCÈS LIBRE

La Ville de Niort, reconnue « Ville Handicap » en 2014, s'engage aux côtés de partenaires institutionnels et associatifs pour faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées. Elle soutient ainsi notamment le tout jeune Centre de ressources handicap du Pôle universitaire de Niort, créé par l'université de Poitiers, en l'accompagnant dans l'organisation de l'évènement « Rencontres Accès libre », conçu pour faire évoluer le regard sur le handicap, pour mixer les publics et sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du bien vivre ensemble. Ses objectifs et sa vertu sont de revendiquer l'inclusion totale dans la société des personnes en situation de handicap.

Au programme, du 21 au 28 mai, une semaine de rendez-vous grand public qui ont mobilisé de nombreux partenaires dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs, comme le Comité Départemental Handisport, les Chamois niortais, les Ateliers du Baluchon, Le Moulin du Roc, le musée Bernard d'Agesci, le Foyer des Genêts, l'Hôpital de Niort, le Conseil départemental, ... Huit jours complets pour replacer concrètement l'accessibilité de tous, partout dans la ville, au cœur de nos préoccupations.



DISPOSITIF 1 JOUR UN METIER EN ACTION



La Ville de Niort a participé à la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, du 14 au 18 novembre 2016. Il s'agissait de permettre à un demandeur d'emploi handicapé de passer une journée aux côtés d'un employé, afin de découvrir en situation réelle un métier, un emploi, un secteur d'activité, une entreprise, lui permettant ensuite de valider une orientation ou un projet professionnel. Les objectifs sont de favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi par une meilleure connaissance entre les demandeurs

d'emploi reconnus travailleurs handicapés et les employeurs. Cela permet également de démystifier la notion de travailleur handicapé et de sensibiliser les équipes en interne.

UN PARTENARIAT RENFORCE AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR MIEUX PRENDRE EN CHARGE LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DURANT LE TEMPS PERISCOLAIRE

Un plan d'action en 4 axes a été élaboré entre les services de l'Education Nationale et la Direction de l'éducation de la Ville de Niort. Il s'agit de mieux prendre en charge les enfants en situation de handicap en périscolaire : sensibilisation et animation auprès des enfants - information et accompagnement des familles dans la prise en charge des enfants - sensibilisation et formation du personnel d'accueil et d'encadrement - partenariat institutions et structures d'accueil spécialisées.

LE HANDICAP INVESTIT LE SPORT

Dans le cadre de l'ANIOS (Activités niortaises d'initiation et d'orientation sportives) qui, par l'implication de nombreuses associations et au soutien de la Ville de Niort, offre la possibilité aux enfants et aux jeunes de découvrir une ou deux activités sportives dans l'année à des tarifs attractifs, 14 Clubs ont la possibilité d'accueillir les enfants en situation de handicap.

UNE JOURNEE DE SENSIBILISATION A LA DEFICIENCE VISUELLE

A l'occasion du séjour à Niort des participants à la marche solidaire «Sur le chemin en duo», la Ville a organisé en partenariat avec l'Association Valentin Haüy (AVH), une journée de sensibilisation à la déficience visuelle, ouverte à tous, le 26 septembre à l'Hôtel de Ville.



© Bruno Derbord

Il a été présenté, sous forme d'ateliers, les progrès et les nouveautés proposées pour faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap visuel. Plusieurs associations étaient présentes : AVH Niort, la Bibliothèque sonore, Les Chiens guides d'aveugles. Des démonstrations de produits utilisés dans la mise en accessibilité des établissements recevant du public ont eu lieu : balise sonore, télécommande universelle, ... et des présentations de matériels adaptés pour la vie quotidienne : détecteur de couleurs, de lumière, montre et réveil parlant, ordinateur adapté, matériels parlants médicaux, de cuisine, des livres sonores, des livres en braille ou en gros caractères, des bornes sonores.

La Ville de Niort a présenté ses actions, dont notamment son plan de déploiement des feux tricolores sonores et un plan tactile du quartier historique de Niort où figurent l'Hôtel de Ville, le Donjon et les Halles réalisé par l'AVH Paris.

LA SONORISATION DES FEUX TRICOLORES

La Ville de Niort dispose de 48 carrefours à feux, dont 25 sont à ce jour équipés de visuel piéton sonore. Le principe est de diffuser un message audio qui précise la couleur du feu (au rouge ou vert). Cette indication permet à la personne aveugle ou malvoyante de juger si elle peut traverser la chaussée en toute sécurité ou si elle doit attendre le cycle vert. Le dispositif est actionné par des télécommandes qui sont disponibles (sous convention) à la Ville de Niort, ou bien en appuyant sous l'appel piéton. A terme, au fur et à mesure de leur remplacement, l'ensemble des feux sera équipé de ce dispositif.



Niort œuvre pour la santé de tous

LE PASS'SPORTS SENIORS ACTIFS

La promotion de l'activité physique est une priorité inscrite dans les politiques de santé publique et réaffirmée par le Plan national bien vieillir et le Programme national nutrition santé. Chaque année, la municipalité accompagne le Clic du bassin de vie niortais (Centre local d'information et de coordination gérontologique) dans l'organisation d'ateliers sportifs et de conférences sur le thème des bienfaits de l'activité physique chez les seniors.

En 2016, un nouveau dispositif a été mis sur pied le « Pass'Sports seniors actifs », qui est aux seniors (60 ans et plus) ce que l'ANIOS est aux enfants. A la différence que la notion de sport santé l'emporte sur celle de découverte d'activités. Il a vocation de promouvoir l'activité physique et de sensibiliser nos aînés aux bienfaits de celle-ci. Il permet, en outre, de rompre l'isolement et de favoriser le lien social.

Le principe est simple : permettre à chaque participant de pouvoir découvrir une ou plusieurs activités physiques parmi celles présélectionnées par la Ville et ensuite s'inscrire aux cours à des tarifs préférentiels. L'objectif est d'initier à de nouvelles pratiques sportives, susciter des vocations et offrir la possibilité de poursuivre une ou plusieurs activités en adhérant aux associations ou clubs sportifs niortais. Treize clubs ont d'ores et déjà répondu présents et se posent en partenaires du dispositif offrant ainsi un choix de disciplines très varié : aquagym, arts martiaux, aviron, basket et bien d'autres encore... De quoi trouver largement son bonheur.

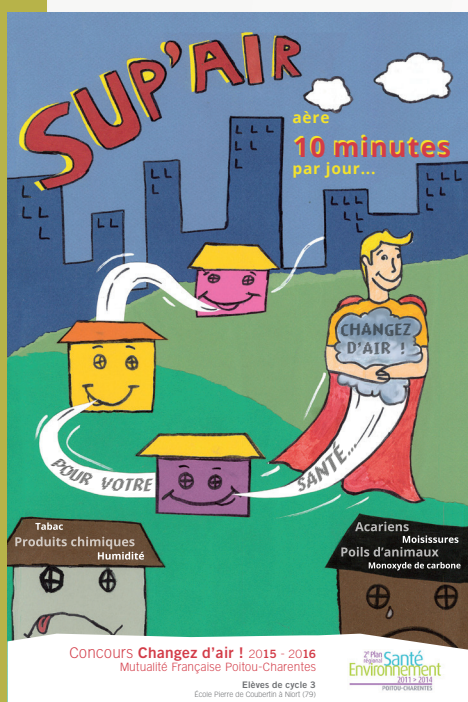
COUBERTIN, C'EST SUP'AIR

L'accueil périscolaire de l'école Pierre de Coubertin a été lauréat du concours régional 2015-2016 "Changez d'air". Plus de quarante écoles primaires du Poitou-Charentes ont participé, cette année, au concours d'affiches "Changez d'air" organisé par la Mutualité française Poitou-Charentes et ses partenaires (DREAL, IREPS, ARS, Rectorat, Les petits débrouillards). Une opération qui vise à sensibiliser les jeunes scolaires de cycle 3 à la qualité de l'air intérieur.

Huit élèves de CM1, CM2 et CE2 de l'école primaire Pierre-de-Coubertin ont imaginé et créé un dessin sur le thème, pendant le temps périscolaire. Une animatrice de la Bêta-Pi (association qui favorise l'accès à la culture par les sciences et techniques) est venue pour les informer sur les problèmes de santé liés à la pollution intérieure.

Ensemble, ils ont inventé un super-héros baptisé « Sup'Air ». Sur leur affiche, le bonhomme à cape rouge traverse trois maisons qu'il purifie de son courant d'air frais ! Le message est clair : « Aérez dix minutes par jour... » pour lutter contre les pollutions intérieures, les acariens, l'humidité, les odeurs de tabac... Belle surprise pour nos huit jeunes

artistes niortais quand, en février dernier, le jury a désigné leur projet gagnant. Il viendra illustrer la campagne de sensibilisation à la qualité de l'air 2016. Édité sous forme d'affiche, leur dessin a été envoyé à toutes les écoles primaires de l'Académie de Poitiers.



NIORT EN FORME !

La Ville de Niort et la Direction régionale et départementale jeunesse et sport ont consacré la journée du 24 septembre à la promotion du sport-santé.

Un programme en deux temps pour cette journée valorisant le sport, à L'Acclameur. La matinée a été entièrement consacrée à la sensibilisation du monde de l'entreprise aux vertus du sport comme synergie du bien-être des salariés. Des tables rondes et interventions de professionnels de la santé ou du sport ont ponctué cette demi-journée réservée aux professionnels.

L'après-midi, le lieu a été ouvert au public en accès gratuit. Activités sportives, de découvertes ou stands d'information et de prévention ont donné au plus grand nombre les clés du mieux vivre grâce au sport. Une vingtaine de clubs et partenaires santé a tenu des stands et des ateliers à l'intérieur et l'extérieur de L'Acclameur.



LE SAMU SOCIAL EN PÉRIODE ESTIVALE : L'EXPERIMENTATION SE POURSUIT

Pour compléter le dispositif existant de Samu social activé en période hivernale, le CCAS a poursuivi l'expérimentation de l'année dernière pour proposer une intervention sur la période estivale, du 1^{er} juillet au 31 août. En effet, le public cible connaît en été des problématiques similaires à celles de la période hivernale concernant le logement et le risque sanitaire (mise à l'abri, distribution de première nécessité pour lutter contre la déshydratation...). La mission de l'équipe Samu social en été est d'aller à la rencontre du public cible pour couvrir le champ de la prévention lié à la chaleur et aux risques canicule. Il s'agit de répondre à des questions de santé dans un environnement de plus en plus impacté par le changement climatique.



© Darri

Niort protège la population et prévient les risques

LE LABEL PAVILLON ORANGE

Pour la 2^e année consécutive, le Haut comité français pour la défense civile a récompensé la Ville de Niort pour sa politique publique de prévention des risques et de protection de la population.



© Nouvelle République

Niort est potentiellement exposée à sept risques majeurs technologiques et naturels, dont le risque inondations tristement d'actualité dans de nombreuses villes, encore récemment. Niort possède un plan de prévention du risque inondations qui encadre les conditions d'urbanisation dans les zones exposées. Il a été engagé un programme de rénovation des ouvrages hydrauliques communaux en automatisant leur fonctionnement, qui favorise l'écoulement des eaux en période de crue ou d'étiage. La collectivité possède un service municipal dédié aux risques majeurs. Son rôle est d'organiser les moyens de veille, d'alerte à la population et les ressources mobilisables en situation d'urgence. La collectivité ne cesse d'innover pour sensibiliser les Niortais aux bons gestes à respecter. Elle s'est

dotée il y a quelques mois d'un automate de téléalerte pour avertir la population et délivrer si besoin les consignes de sécurité en temps réel.

Comme en 2015, la Ville est récompensée par le Haut comité français pour la défense civile. Elle obtient de nouveau 3 étoiles sur 4 pour son action sur le terrain et auprès des Niortais. Elle entend maintenir son niveau de vigilance. Pour l'heure, le Pavillon Orange flotte toujours sur le fronton de l'hôtel de ville et la Ville s'engage à ne pas baisser la garde pour les années à venir face aux risques majeurs.



LE PLAN COMMUNAL CANICULE

Chaque année, entre le 1^{er} juin et le 31 août, la Ville de Niort, en lien avec le Centre communal d'action sociale (CCAS), met en place un dispositif de prévention des risques sanitaires liés à la canicule.

Une carte vigilance est émise par Météo France. Elle est actualisée quotidiennement à 6h et à 16h. Lorsque les seuils de l'indicateur canicule sont atteints ou dépassés, une alerte est déclenchée. Ils varient d'un département à l'autre. Dans les Deux-Sèvres, ces seuils sont de 20°C pour la température minimale nocturne et de 35°C pour la température maximale diurne, durant trois jours consécutifs.

Le Plan communal canicule a été activé cette année du 17 au 20 juillet 2016. La campagne d'alerte a été lancée avec l'envoi de 1814 sms (91 % de taux de réussite) et de 1015 messages vocaux (93 % écouté ou acquitté). Les services municipaux et le Centre communal d'action sociale s'organisent pour rendre visite aux personnes isolées qui ont souhaité être recensées en mairie. (950 appels et 3 visites à domicile).



DE BONS REFLEXES A ADOPTER FACE AUX RISQUES

La Ville de Niort, qui se trouve potentiellement exposée à 7 risques majeurs, 4 risques naturels et 3 risques technologiques, a édité un guide des bons réflexes à tenir si une telle situation survenait. Un risque majeur se caractérise par deux facteurs : sa gravité et l'importance des dégâts - sa fréquence.

Risques naturels

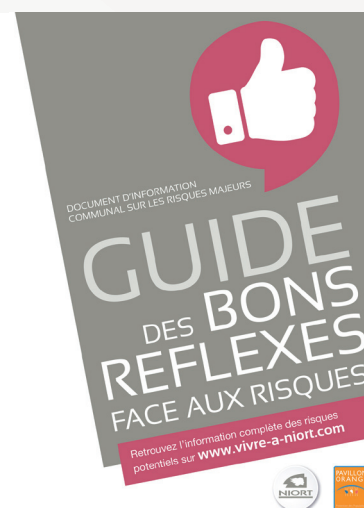
Inondation, mouvement de terrain (retrait et gonflement des sols argileux), météorologiques (vent, orage, pluie, verglas, neige, canicule,...), sismique.

Risques technologiques

Industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage.

La Mairie informe sur les risques et délivre l'information auprès des acquéreurs et des locataires :

- maîtrise l'urbanisation en zone à risque
- réalise des travaux de protection (ouvrages hydrauliques)
- alerte et sauvegarde la population
- s'organise pour gérer des situations de crise.



Liste des principales abréviations

ADEME	Agence départementale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIL 79	Agence départementale d'information sur le logement
ANIOS	Activités niortaises d'initiation et d'orientation sportives
APER	Attestation de première éducation à la route
ARS	Agence régionale de santé
ASSR	Attestation scolaire de sécurité routière
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
AVH	Association Valentin Haüy
BPJEPS	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
CAN	Communauté d'Agglomération du Niortais
CCAS	Centre communal d'action sociale
CSC	Centre socio-culturel
COP 21	21 ^e Conférence des parties de la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques
COP 22	22 ^e Conférence des parties de la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CUBE 2020	Concours usages bâtiments efficace 2020
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSNE	Deux-Sèvres nature environnement
GUP	Gestion urbaine de proximité
IREPS	Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
PCET	Plan climat énergie territorial
PLU	Plan local d'urbanisme
RLP	Règlement local de publicité
SDAL	Schéma directeur aménagement lumière
SEM	Société d'économie mixte
UDAF	Union départementale des associations familiales

VOS INTERLOCUTEURS

Michel PAILLEY Adjoint en charge de l'Agenda 21

Bruno PAULMIER Directeur Général des Services

Sophie BRETON Chargée de mission Développement Durable – Agenda 21

05 49 78 76 68 - Agenda21@mairie-niort.fr

Ce document a été réalisé à partir des contributions des services de la Ville de Niort.
La rédaction et la coordination ont été assurées par la Direction de Projet Environnement
et Handicap et la Mission Développement Durable - Agenda 21
avec la contribution du Service de communication communautaire.